
SOCIETE CIVILE PROFESSIONNELLE

BALEN V. - LIENARD F. - BRUNGS A

HUISSIERS DE JUSTICE ASSOCIES

30 rue Van Beethoven - B.P. 90016

59501 DOUAI

www.huissiers-douai.com

www.constat-huissier-france.com

contact@huissiers-douai.com

Tél : 03.27.88.48.50 Fax : 03.27.99.03.92

COMPETENCE NATIONALE

REGLEMENT JEUX CONCOURS

**L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF
ET
LE NEUF SEPTEMBRE**



BALEN LIENARD BRUNGS
HUISSIERS DE JUSTICE ASSOCIÉS

A la requête de La SAS SODIDOUAI Centre E. Leclerc de DOUAI, dont le siège social est situé 345, Bd Breguet 59500 DOUAI immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Douai, sous le numéro 520 323 668, représentée par Monsieur Jérémy MULLIER.

Laquelle m'informe qu'elle organise un jeu concours intitulé « **Vendredi 13 septembre 2019, au Drive de Brebières, jeu de loterie avec 7 lots à gagner** ».

Que la société requérante entend déposer le règlement du jeu concours en mon étude.

Ce jeu concours vise à organiser une loterie pour l'obtention des prix suivants :

Lot n°1 : Pompes à bières Philips d'une valeur de 245€

Lot n°2 : Machine à soda Happy Frizz d'une valeur de 59€99

Lot n°3 : Four à micro-ondes Daewoo d'une valeur de 49€99

Lot n°4 : Appareil à raclette Princess d'une valeur de 26€99

Lot n°5 : Appareil à raclette Princess d'une valeur de 26€99

Lot n°6 : Poêle à crêpes Tefal d'une valeur de 25€19

Lot n°7 : Poêle à crêpes Tefal d'une valeur de 25€19

Déférant à cette demande,

Je soussigné, **Cédric ILLES, Clerc habilité aux constats** au sein de la Société Civile Professionnelle, BALEN V - LIENARD F – BRUNGS A ayant Etude à DOUAI, 30, rue Van Beethoven,

Certifie avoir réceptionné le règlement de jeu qui se déroulera le Vendredi 13 septembre 2019 de 08h30 à 20h00.

Ce jeu gratuit est ouvert à toute personne physique, majeure, résident en France métropolitaine, à l'exception du personnel de la société organisatrice et de leur famille.

Ce jeu est réservé aux seuls possesseurs de la carte E. Leclerc, résidant en France métropolitaine.

La souscription de la carte E. Leclerc est entièrement gratuite, immédiate, et est réalisable sur simple demande à l'accueil de votre magasin avant le passage en caisse.

Pour jouer, il suffit de venir déposer son bulletin de participation au Drive de Brebières, le vendredi 13 septembre 2019, de 08h30 à 20h00. Des bulletins de participation seront également disponibles dans le drive de Brebières.

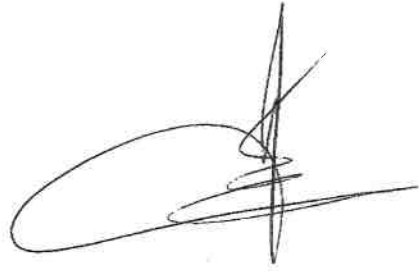
Tout au long de la journée du vendredi 13 septembre, le dépôt du bulletin de participation sera accepté.

Une seule participation par foyer (personne vivant sous le même toit, même nom, même adresse).

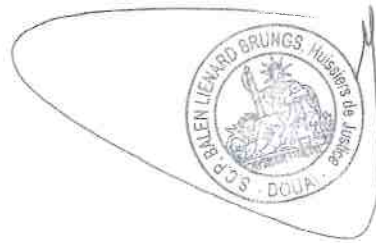
Ce règlement est établi sur quatre pages et demeure annexé à l'original du présent procès-verbal déposé au rang des minutes de mon étude et consultable sur le site internet de l'étude : <https://www.huissiers-douai.com/>.



Cédric ILLES



Antoine BRUNGS



Droit Fixe (A.444-3)	146,59 €
S.C.T. (A.444-48)	7,67 €
TOTAL H.T	154,26 €
T.V.A	30.85€
Taxe forfaitaire	14,89 €
TOTAL T.T.C.	200 ,00 €



REGLEMENT

« *Vendredi 13 septembre 2019, au Drive de Brebières, jeu de loterie avec 7 lots à gagner* »

- Article 1 : Société organisatrice

La SAS SODIDOUAI Centre E. Leclerc de DOUAI, dont le siège social est situé 345, Bd Breguet 59500 DOUAI (ci-après dénommée la « société organisatrice ») immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Douai, sous le numéro 520 323 668, représentée par Monsieur JérémY MULLIER.

Le drive de Brebières organise le vendredi 13 septembre 2019, un jeu de loterie gratuit avec participation via bulletin de participation à déposer dans l'urne sur place. 7 lots seront à remporter.

Ouvert aux résidents de France métropolitaine.

- Article 2 : Participation

Ce jeu gratuit est ouvert à toute personne physique, majeure, résident en France métropolitaine, à l'exception du personnel de la société organisatrice et de leur famille.

Le fait de participer au présent jeu implique l'acceptation de ce règlement dans toutes ces conditions et à la renonciation à tous recours contre les décisions de la SAS SODIDOUAI.

- Article 3 : Annonce du jeu

Ce jeu de loterie sera annoncé :

- En catalogue
- Sur Facebook
- En magasin et au drive, sur des supports de publicité sur le lieu de vente.

- Article 4 : Définition et valeur des dotations

Sont mis en jeu :

Lot n°1 : Pompes à bières Philips d'une valeur de 245€

Lot n°2 : Machine à soda Happy Frizz d'une valeur de 59€99

Lot n°3 : Four à micro-ondes Daewoo d'une valeur de 49€99

Lot n°4 : Appareil à raclette Princess d'une valeur de 26€99

Lot n°5 : Appareil à raclette Princess d'une valeur de 26€99

Lot n°6 : Poêle à crêpes Tefal d'une valeur de 25€19

Lot n°7 : Poêle à crêpes Tefal d'une valeur de 25€19

- Article 5 : Principe du jeu et modalités de participation

Ce jeu est réservé aux seuls possesseurs de la carte E. Leclerc, résidant en France métropolitaine.

La souscription de la carte E. Leclerc est entièrement gratuite, immédiate, et est réalisable sur simple demande à l'accueil de votre magasin avant le passage en caisse.

Pour jouer, il suffit de venir déposer son bulletin de participation au Drive de Brebières, le vendredi 13 septembre 2019, de 08h30 à 20h00. Des bulletins de participation seront également disponibles dans le drive de Brebières.

Tout au long de la journée du vendredi 13 septembre, le dépôt du bulletin de participation sera accepté.

Une seule participation par foyer (personne vivant sous le même toit, même nom, même adresse).

- Article 6 : Responsabilité

La société organisatrice se réserve la possibilité de prolonger, d'écourter, de reporter, de modifier ou d'annuler le jeu ainsi que de modifier la liste des lots si des circonstances exceptionnelles ou indépendantes de sa volonté l'exigeraient et / ou pour assurer la sécurité, l'équité, l'intégrité ou le bon déroulement de ce jeu. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

La société organisatrice se réserve la possibilité d'arrêter ou de suspendre le jeu en cas de fraude ou dans tous les cas où, pour quelque raison que ce soit, le système informatique attribuerait des dotations non prévues au présent règlement. Dans ces cas, les messages ayant informé les participants d'un gain seraient considérés comme nuls et nonavenus.

- Article 7 : Lois informatiques et des Libertés

Les Participants sont informés que leurs coordonnées feront l'objet d'un traitement informatique pour la gestion du Jeu et l'attribution des dotations. La Société Organisatrice est la seule destinataire des informations nominatives. Conformément à la loi Informatique et Liberté n°78-17 du 06 janvier 1978 modifiée et au Règlement Général pour la Protection des Données (RGPD) n° 2016/679 du 27 avril 2016, les Participants ainsi que leur représentant légal s'ils sont mineurs disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des informations nominatives les concernant qu'ils peuvent exercer sur simple demande à l'adresse de la société organisatrice : SAS SODIDOUAI – Centre E. Leclerc 345, Bd BREGUET 59500 DOUAI

Les données collectées dans le formulaire de participation au jeu-concours seront conservées pendant un délai de trois (3) mois à compter de la fin de la période du jeu-concours. Dans le respect de le RGPD, nous vous informons conformément à la

réglementation en vigueur, les informations collectées sont destinées exclusivement à la Société Organisatrice et elles ne seront ni vendues, ni cédées à des tiers, de quelque manière que ce soit. Les renseignements communiqués par le participant sont destinés à l'usage de la Société Organisatrice dans le cadre de la gestion du jeu. Les données pourront néanmoins être communiquées aux prestataires et soustraitants auxquels la Société Organisatrice ferait éventuellement appel pour les besoins de l'organisation et la gestion du concours. Toute utilisation éventuelle des données personnelles dans un but promotionnel sera soumise à un accord spécifique des Participants via une case à cocher, qui permettra à la Société Organisatrice de conserver les données pendant une durée de trois (3) ans maximum. En parallèle, la Société Organisatrice met en place les moyens techniques nécessaires pour conserver les données liées à la participation au jeu-concours, dans des conditions de sécurité et de fiabilité requis par la réglementation applicable. Dans la mesure où les données collectées concernant les Participants sont indispensables à la prise en compte des participations au Jeu « Trophée Perle de Lait » et l'attribution des dotations, le Participant est informé que le refus de partager ces données ou l'exercice de son droit de retrait du consentement ou d'effacement des données avant la fin du concours entraîne l'impossibilité ou l'annulation de sa participation ou de l'attribution de sa dotation.

Les frais d'affranchissement seront remboursés au tarif en vigueur sur simple demande écrite (joindre RIB/RIP).

- Article 8 : Litiges

Le présent règlement est soumis à la loi française. Toute difficulté pratique d'application ou d'interprétation du présent règlement (les cas non prévus par exemple) sera tranchée souverainement par la société organisatrice.

- Article 9 : Copie du présent règlement

Le règlement complet du jeu est déposé chez SCP BALEN – LIENARD - BRUNGS, Huissier de justice, 30, Rue Ludwig Van Beethoven 59500 DOUAI et disponible gratuitement au drive de Brebières ou sur simple demande écrite contre une enveloppe affranchie au tarif en vigueur portant nom et adresse, à l'adresse suivante :

SAS SODIDOUAI – Centre E. Leclerc 345, Bd BREGUET 59500 DOUAI.

Les tarifs d'affranchissement seront remboursés au tarif en vigueur sur simple demande écrite (joindre RIB/RIP).

EXTRAIT DU REGLEMENT
**« Vendredi 13 septembre 2019, au Drive de Brebières,
jeu de loterie avec 7 lots à gagner »**

Jeu valable uniquement le vendredi 13 septembre 2019, réservé aux personnes physiques majeures résidant en France métropolitaine.

Ce jeu entièrement gratuit est réservé aux seuls possesseurs de la carte E. Leclerc, résidant en France métropolitaine.

La souscription de la carte E. Leclerc est entièrement gratuite, immédiate, et est réalisable sur simple demande à l'accueil de votre magasin.

Pour jouer, il suffit de venir déposer son bulletin de participation au Drive de Brebières, le vendredi 13 septembre 2019, de 08h30 à 20h00.

Une seule participation par foyer (personne vivant sous le même toit, même nom, même adresse).

Comme toute loterie, ce jeu est entièrement régi par le hasard et chaque participant doit respecter son esprit et son règlement qui est déposé chez SCP BALEN – LIENARD - BRUNGS, Huissier de justice, 30, Rue Ludwig Van Beethoven 59500 DOUAI.

Il peut être obtenu gratuitement au drive de Brebières ou sur simple demande à l'adresse du magasin Centre E.LECLERC Douai ; SAS SODIDOUAI 345, Bd Breguet 59500 DOUAI.

Conformément aux dispositions de la loi Informatique et liberté du 6 janvier 1978 (Article 27) et conformément au règlement général pour la protection des données (RGPD), les participants acceptent de fournir leurs données personnelles et sont informés de la nature commerciale du traitement.

Ils donnent leurs consentements explicites afin d'utiliser les données personnelles à des fins commerciales et publicitaires, de leur nom, de leur adresse et de leur image.

Les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant sur simple demande écrite auprès de l'organisateur du jeu.